

Premier conseil des Ministres depuis le 3 août:

"Désormais, la prévarication ne sera plus tolérée"

Cheikh Ould Ebbe le tout nouveau ministre de la Communication et Porte-parole du Gouvernement a organisé le jeudi 11 août un point de presse dans lequel il a commenté, (ou plutôt lu) une déclaration relative au premier conseil de ministres, tenu depuis le coup d'Etat du 3 août.

Il s'agit aussi du premier conseil organisé après la formation de la nouvelle équipe gouvernementale dirigée Sidi Mohamed Ould Boubacar. Au cours de ce conseil présidé par le président du CMJD, le Colonel Ely Ould Mohamed Vall, le nouveau chef de l'Etat a présenté devant le Premier ministre et les membres du gouvernement nommés la veille, des explications sur les causes et objectifs de l'initiative du 3 août 2005, précisant que la situation du pays était connue, et qu'elle faisait planer une menace réelle sur l'Etat et l'avenir de la nation.

Une situation qui a amené les forces armées et de sécurité à



décider, dans "l'unanimité", de mettre fin aux pratiques totalitaires. Et de poursuivre que le président du CMJD a abordé devant le gouvernement les contours de la gestion d'une transition n'excédant pas deux ans, dans laquelle, il y aura

l'organisation d'un referendum constitutionnel qui interviendra dans une année au maximum, lequel, portera sur l'amendement d'articles de la constitution en concertation avec les partis politiques et la société civile pour la limitation du man-

dat présidentiel qui sera réduit à deux seulement, que la durée de ce mandat sera de 4, 5 ou 6 ans, conformément aux conclusions des concertations avec la classe politique et qu'il y aura réexamen de l'article 104 de la constitution du 20 juillet 1991. Dans ce cadre, des élections générales seront organisées dans un délai n'excédant pas 24 mois. Concernant les garanties, le président du CMJD a souligné

que ni le président et les membres du CMJD, ni le Premier ministre et ni les membres du gouvernement n'auront le droit de se présenter aux futures élections. Et qu'une commission indépendante sera mise au pied avec pour tâche de superviser les élections qui seront ouvertes aux observateurs, aux organisations internationales et aux pays qui souhaite-

suite en P.3

"Désormais, la prévarication ne sera plus tolérée"

suite de la P.2

raient suivre le scrutin. Et que le Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie et le Gouvernement s'engagent à être impartiaux et à n'appuyer aucun parti parmi les candidats à ces élections.

Le Porte-parole du Gouvernement a déclaré que le président du CMJD a souligné que la justice sera assurée à tous les citoyens pour préserver les droits et pour veiller à l'application des lois.

Et que tout cela sera accompli dans un climat de respect des libertés individuelles et collectives. Au niveau de la gestion des deniers publics, le président du CMJD a souligné l'impératif de respect de la chose publique et la nécessité de se conformer aux textes régissant les dépenses. Il a indiqué que désormais la prévarication ne sera plus tolérée, que la mauvaise gestion et le détournement des deniers publics seront combattus et que la page du passé est complètement tournée. Le Porte-parole du Gouvernement rapportera qu'après les orientations du président du CMJD aux ministres, le Premier ministre a pris la parole et leur a donné des instructions sur la mise en application de ces orientations.